



Protocole sanitaire - Entraînements au Complexe aquatique du parc Jean Drapeau ÉTÉ 2021

En contexte de la pandémie de la COVID-19

Participant = le terme désigne les athlètes, entraîneurs, sauveteurs, bénévoles, ainsi que toute personne autorisée par WPQ à être présente sur les lieux d'entraînement.

Règles sanitaires :

- Un participant qui présente des symptômes liés à la COVID-19 doit de rester à la maison.
- Les participants doivent garder une distance de 2 mètres entre chaque personne en tout temps. AUCUN CONTACT N'EST PERMIS.
- Le participant porte un couvre-visage/masque chirurgical en tout temps, depuis la prise des présences par un entraîneur jusqu'au moment où il entre dans l'eau. À sa sortie de l'eau, le participant doit porter son masque jusqu'à la sortie du complexe aquatique.
- Les entraîneurs doivent porter un masque de procédure et des lunettes protectrices (ou lunettes de soleil selon la situation) depuis l'accueil des athlètes et du personnel, pour la totalité de l'entraînement et jusqu'à la sortie du complexe aquatique. Ils peuvent retirer le masque seulement lorsque les athlètes sont dans la piscine et qu'une distance de 2 mètres avec les athlètes et les membres du personnel est maintenue. Lorsque les athlètes sont à l'extérieur de l'eau, le masque et les lunettes protectrices/lunettes de soleil sont obligatoires.
- Tous les participants doivent laver leurs mains à l'arrivée et à leur départ du complexe aquatique aux bornes sanitaires du complexe.
- Aucun prêt de matériel n'est possible entre les participants (ex. : bouteille d'eau, bonnets de water-polo, etc.)
- Les bouteilles d'eau doivent être remplies à la maison, avant l'entraînement.
- Aucun parent, enfant ou accompagnateur ne sera autorisé lors de la prise de présence par le responsable de WPQ, ainsi qu'à l'intérieur du complexe aquatique.

Formulaire d'autodéclaration quotidien de l'état de santé :

- Tous les participants doivent obligatoirement remplir et signer le formulaire d'autodéclaration quotidien de leur état de santé à compter de minuit le jour même (00h01) et jusqu'à 30 minutes avant le début de l'entraînement. Si le participant est âgé de moins de 18 ans, son parent/tuteur légal doit remplir et signer le formulaire.
 - Ex : le début de l'entraînement est à 18h, le formulaire doit être rempli en ligne entre 00h01 et 17h30.
- AUCUN formulaire rempli moins de 30 minutes avant le début de l'entraînement ne sera considéré.
- Si le formulaire n'est pas rempli, ou rempli moins de 30 minutes avant le début de l'entraînement, le participant ne sera pas autorisé à accéder au lieu d'entraînement et ce sera considéré comme une absence non motivée.



- Le formulaire doit être rempli sur le formulaire Google suivant :
 - <https://forms.gle/VeF64jk7w3ds8qLA8>
 - Répondez aux questions et soumettez le formulaire.
 - Une fois le formulaire soumis, vous recevrez une copie à votre adresse courriel
- Les formulaires seront révisés avant l'entraînement et les participants seront autorisés ou refusés selon les réponses de leur formulaire.
- Pour ceux qui ne pourraient pas y accéder, vous pouvez signer un formulaire papier et le remettre à l'entraîneur à votre arrivée, lors de la prise de présence. Notez que les entraîneurs n'auront PAS de copie papier du formulaire, vous devez le faire imprimer à la maison et le remplir avant votre arrivée. (Formulaire en annexe dans ce document).

Arrivée à l'entraînement :

- Tous les participants doivent arriver 20 minutes avant le début de l'entraînement afin de procéder à la prise de présence.
- Les participants doivent rejoindre l'entraîneur à l'extérieur du complexe aquatique (en face de l'entrée principale/zones gazonnées), qui prendra les présences.
- Une fois que tous les participants auront été vérifiés, le groupe, accompagné de l'entraîneur, pourra accéder au bassin par l'entrée principale du bâtiment.
- IMPORTANT : au premier entraînement, les participants se verront remettre une carte plastifiée qu'ils devront garder pour la durée du camp estival afin d'accéder au lieu d'entraînement.
- Aucun participant ne peut pas accéder seul au lieu d'entraînement, seulement en compagnie d'un entraîneur.
- L'accès au bassin d'entraînement devra se faire en gardant la distanciation de 2 mètres entre chacun et en suivant les indications sur place, ainsi que celles des responsables des installations.
- Une fois rendu au bassin d'entraînement, chacun des participants doit s'assurer que tous ses effets personnels sont contenus dans **UN** sac. Tous les sacs doivent être placés à 2 mètres de distance les uns des autres le long de la clôture entourant le bassin ou le long du mur du bâtiment près du bassin (bassin de 50m).
- Les participants doivent prévoir un contenant hermétique, soit un sac de style «Ziploc» pour contenir leur masque lorsqu'ils sont dans l'eau afin de le garder au sec.
- Les participants doivent avoir des masques de rechange au cas où leur masque soit mouillé, donc inutilisable.



Procédures pour les entraînements:

- Les participants doivent suivre les indications des entraîneurs concernant le déroulement des entraînements et doivent en tout temps respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Les athlètes ne peuvent pas se rassembler au bout d'un couloir une fois leur entraînement de natation terminé, ils doivent être à 2 mètres de distance en tout temps dans leur couloir respectif. Ils doivent respecter la distanciation de 2 mètres
- Les entraîneurs sont responsables de désinfecter le matériel avant et après chaque entraînement, incluant les buts.
- **AUCUN** matériel ne peut être désinfecté avec de l'eau chlorée.
- Le lieu d'entraînement doit être laissé propre et aucun objet personnel ne peut y être laissé.
- Les objets perdus/oubliés seront jetés après chaque entraînement, et ce sans exception.
- Une fois l'entraînement terminé, les participants doivent quitter le complexe aquatique en suivant les indications, comme à leur arrivée.
- **IMPORTANT** : les vestiaires sont FERMÉS, les participants doivent arriver à l'entraînement portant déjà leur maillot en dessous de leurs vêtements. Le bloc E (toilettes) est ouvert pour que les athlètes puissent se changer à la fin de l'entraînement, au besoin.
- À la maison, suite à l'entraînement, les participants doivent désinfecter tout le matériel personnel qu'ils auront utilisé lors de l'entraînement afin d'éviter une possible contamination.

| Espace | Nombre de couloirs | Capacité maximale |
|--|---------------------|--|
| Demi Bassin compétition 50 mètres <u>Jusqu'au 10 juin 2021</u> | 10 couloirs de 50 m | <ul style="list-style-type: none">• Entraînement de waterpolo : groupes FIXES de <u>8 athlètes</u>• Entraînement de natation :<ul style="list-style-type: none">• Couloir de 25m= 5 athlètes ou moins/couloir• Couloir de 50m= 10 athlètes ou moins/couloir |
| Demi Bassin compétition 50 mètres <u>À compter du 11 juin 2021</u> | 10 couloirs de 50 m | <ul style="list-style-type: none">• Entraînement de waterpolo : groupes FIXES de <u>25 athlètes</u>• Entraînement de natation :<ul style="list-style-type: none">• Couloir de 25m= 5 athlètes ou moins/couloir• Couloir de 50m= 10 athlètes ou moins/couloir |



Procédure à suivre si un cas de COVID-19 est soupçonné ou confirmé durant l'événement

Procédure en cas d'écllosion de COVID-19 ou si une personne éprouve des symptômes de COVID-19 ou est déclarée positive à la COVID-19 :

PENDANT L'ENTRAÎNEMENT :

- Il est primordial de garder son calme.
- Toute personne qui ressent des symptômes de COVID-19 doit être immédiatement exclue de l'entraînement. Si elle ressent des symptômes pendant l'activité, elle doit être isolée à l'endroit préalablement établi, et on doit mettre fin à l'entraînement en cours.
- Tous les athlètes qui participent à l'entraînement en cours doivent sortir de la piscine.
- Toutes les personnes présentes doivent porter leur couvre-visage ou masque chirurgical.
- Les athlètes, entraîneurs et autres personnes présentes dans l'enceinte de la piscine sont invités à quitter les lieux.
- La Waterpolo Québec doit informer rapidement les autorités de la santé publique locale afin que les meilleures pratiques prescrites par la santé publique soient mises en application pour la gestion des risques de sein de l'Équipe du Il est recommandé de s'informer à l'avance des coordonnées du bureau local de la santé publique :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf>
- Si les symptômes se manifestent chez un entraîneur, le signalement doit être fait au 1 877 644-4545, tel que le prescrit la CNESST.
- Waterpolo Québec doit avertir tous les membres du groupe concerné (entraîneurs, athlètes, bénévoles) ainsi que leurs parents, s'ils sont mineurs, en plus des membres des autres membres de l'Équipe du Québec ayant été en contact avec cette personne dans les 14 jours précédents.

AVANT OU APRÈS L'ENTRAÎNEMENT :

- Toute personne qui présente des symptômes associés à la COVID-19 doit :
 - se rendre à l'autorité de santé publique compétente ou consulter le service d'assistance téléphonique afin d'obtenir des conseils à propos des tests pour la COVID-19 et de la nécessité ou non de passer un test de dépistage,
 - s'isoler pendant les 14 jours suivant l'apparition des symptômes ou du diagnostic pour éviter contribuer à la propagation du virus à la population,
 - aviser de la situation la personne responsable de Waterpolo Québec dans les plus brefs délais;
 - Olivier Bertrand, directeur général : 514 969-4769
 - Michelle Erzen, directrice du développement du sport : 514 605-0052
- Aussitôt qu'il est informé de la situation par son membre, Waterpolo Québec doit communiquer avec la direction de la santé publique de sa région.
- Waterpolo Québec doit faire les suivis nécessaires auprès des personnes présentes à l'entraînement, selon les directives de la santé publique de la région concernée.

Pour toutes questions veuillez communiquer avec Olivier Bertrand :
equipequebec@wpq.quebec



Signature du Participant

Je, _____ (nom du participant ou parent/tuteur légal s'il est âgé de moins de 18 ans), comprends les procédures sanitaires mises en place pour les entraînements de l'Équipe du Québec et je m'engage à les suivre, sous peine de sanctions.

Prénom et nom en lettres moulées du participant

Signature du participant

Prénom et nom du parent/tuteur légal en lettres moulées

Signature du Parent/tuteur légal

Date (jj/mm/aaaa)



Waterpolo Québec

ATTESTATION ET ACCEPTATION JOURNALIÈRE CONCERNANT LA COVID-19

En signant ci-dessous, le Participant (désigné ci-dessous) ou son Tuteur confirme que le Participant :

1. n'est pas, à sa connaissance, atteint de la COVID-19;
2. ne présente pas de symptômes connus de la COVID-19, comme de la fièvre, de la toux, des essoufflements ou des malaises;
3. n'a pas voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours;
4. n'a pas visité une zone à haut risque de COVID-19 dans la province au cours des 14 derniers jours;
5. n'a pas, au cours des 14 derniers jours, à sa connaissance, été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, qui a des symptômes connus de la COVID-19 ou qui est volontairement en quarantaine après son retour au Canada;
6. suit les directives recommandées par le gouvernement concernant la COVID-19, y compris le maintien de la distance physique.

De plus, en signant ci-dessous, le Participant ou son Tuteur accepte que lors de sa participation aux événements de l'Organisation ou de sa présence dans les installations de l'Organisation, le Participant :

1. respectera les lois, les lignes directrices recommandées et les protocoles émis par le gouvernement de la province à l'égard de la COVID-19, y compris le maintien de la distance physique, et qu'il continuera de la maintenir du mieux qu'il le peut lors de sa participation aux événements de l'Organisation ou lors de sa présence dans les installations de l'Organisation;
2. respectera les directives et protocoles prescrits par l'Organisation à l'égard de la COVID-19;
3. s'il éprouve des symptômes de maladie comme de la fièvre, de la toux, de la difficulté à respirer, des essoufflements ou des malaises, il s'engage à immédiatement :
 - a. informer un représentant de l'Organisation; et
 - b. quitter l'Événement ou les installations.

À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS QUI ONT REÇU UN DIAGNOSTIC DE COVID-19

En signant ci-dessous, le Participant (désigné ci-dessous) ou son tuteur atteste que le Participant a reçu un diagnostic de COVID-19, mais qu'il a été déclaré non contagieux par les autorités sanitaires provinciales ou municipales et a fourni à l'Organisation, conjointement avec la présente ATTESTATION ET ACCEPTATION CONCERNANT LA COVID-19, une confirmation médicale par écrit à cet égard.

Nom en lettres majuscules : _____
le « **Participant** »

Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

Nom en lettres majuscules : _____
le « **Tuteur** » (si le Participant est mineur)

Signature : _____
Participant ou Tuteur d'un mineur

Date : _____
(jour/mois/année)